



MARTINIQUE

FDF, le 01/03/2021

OBJET: Annonce des établissements accueillant la spécialité EPPCS (Education Physique Pratique et Culture Physique).

Monsieur Le Recteur,

Par la présente, je sollicite la plus haute attention de votre part.

En effet, au cours du mois de Décembre, M. le ministre Blanquer a annoncé la création de la spécialité EPPCS avec un échéancier bien défini concernant la sortie des programmes et la possibilité pour trois établissements par académie de dispenser cette formation en classe de première.

Cette première année fera preuve de test et devrait aboutir à la poursuite de cet enseignement de spécialité pour l'année scolaire 2021/2022 en classe de terminale.

A ce jour, les programmes sont sortis depuis plus d'un mois.

12 établissements ont clairement annoncé leur candidature pour dispenser l'enseignement de cette spécialité EPPCS et aucune déclaration n'a permis de désigner les établissements élus.

Au niveau des lycées, les professeurs principaux de seconde travaillent d'arrache-pied pour récolter les choix des enseignements de spécialité que les élèves voudront suivre l'année prochaine en classe de première.

Comment se peut-il que les élèves puissent choisir cet enseignement de spécialité sans savoir dans quel établissement ce dernier sera dispensé?

C'est la raison pour laquelle, le SNEP Martinique demande à ce que les élèves Martiniquais puissent connaître les lieux d'implantation de la spécialité afin que ces derniers puissent choisir en toute connaissance de cause la spécialité EPPCS pour la classe de première.

D'autre part, nous souhaiterions connaître les critères qui ont prévalu à la sélection des établissements supports de l'enseignement de la spécialité EPPCS?

Dans l'attente d'une réponse favorable de votre part, je vous prie d'agréer ; Monsieur Le Recteur mes salutations les sincères.

BLANCHARD Nicolas – Co secrétaire académique SNEP FSU Martinique